

ANNEXE 1 – Mode opératoire

1. Présentation de la restitution ZREJB dans Chorus

ZREJB constitue une restitution de l'intégralité des retraits d'engagements conduisant à des retraits d'engagements juridiques basculés (REJB). Par cette restitution, les gestionnaires RBOP/RUO peuvent saisir leurs demandes de recyclages d'AE et les contrôleurs budgétaires, leur accord ou refus. Il est précisé que cette restitution n'intègre pas la possibilité de joindre des pièces justificatives.

Détail des données restituées

Les retraits d'engagements sont individualisés selon les caractéristiques suivantes :

- Centre financier de niveau UO
- Référence de la Tranche fonctionnelle (le cas échéant)
- Code activité
- Domaine fonctionnel
- N° d'engagement juridique (ou n° autres pièces)
- N° du poste de référence
- Texte du poste
- N° de pièce REJB
- Montant de la pièce REJB
- Référence du fonds (fonds de concours ou attribution de produits) le cas échéant
- Compte PCE
- Centre de coût
- Société comptable
- Période (mois).

Fonctionnalités de saisies par les RBOP-RUO

Sur les centres financiers UO sur lesquels ils sont habilités en écriture (pour les processus relevant du MP2¹), les gestionnaires saisissent sur les lignes concernées, leurs demandes de recyclages assorties des références au motif réglementaire issu du Recueil des Règles de comptabilité budgétaire de l'Etat. Il est également possible de ne demander qu'un recyclage partiel par indication du montant souhaité.

La liste des codes de motifs ainsi que leur description est donnée en annexe 2.

Fonctionnalités de saisies par les contrôleurs budgétaires

Lorsqu'une demande recyclage est saisie sur une ligne, le contrôleur budgétaire (profils ACCF dans Chorus) mentionne son accord ou son refus.

¹ MP2 : macro-processus « Allocation et mise à disposition des ressources »

Montants calculés dans Chorus

En fonction des demandes de recyclages saisies et des accords enregistrés, Chorus détermine :

- Le montant des retraits hors TF
- Le montant des retraits sur TF
- Le montant total des retraits
- Le montant des recyclages demandés
- Le montant des recyclages autorisés par le contrôleur budgétaire
- Le montant des blocages d'AE à effectuer sur le centre financier de niveau BOP.

2. Mise en œuvre du processus dans Chorus

La restitution ZREJB permettant en temps réel à chaque acteur (RUO/RBOP/RPROG/Contrôleur budgétaire) de disposer des informations les plus détaillées sur les pièces Chorus ayant généré des retraits d'engagements d'années antérieures, **les fichiers mensuels de restitution par BOP ne seront plus mis à disposition sur le site Diapason.**²

Néanmoins, le dispositif mis en œuvre en 2014 en terme de cadencement de saisie des demandes, de réponse du contrôleur budgétaire et de réalisation des blocages d'AE non recyclables demeure inchangé.

a. Saisie des demandes de recyclages par les RBOP et RUO

Calendrier

La saisie des demandes s'effectue à un rythme mensuel ou plus espacé en fonction des enjeux. Elle peut donc couvrir plusieurs mois successifs mais doit cependant intervenir a minima à la fin de chaque quadrimestre, de manière à en disposer lors des comptes rendus de gestion des BOP.

En fin d'année (mois de décembre) ou en cours d'année, en cas de besoin urgent, afin de permettre le traitement de la demande et de ses conséquences dans un temps resserré, il est recommandé d'opérer une saisie au fil de l'eau.

Le contrôleur budgétaire en charge de l'avis sur le BOP précise et informe les services concernés du calendrier dans lequel le contrôle est opéré et les blocages d'AE non recyclables réalisés : ce calendrier tient compte des enjeux présentés sur le BOP concerné (notamment fréquence des demandes de recyclage et montants).

² A titre transitoire, des fichiers de restitutions simples seront publiés dans les premiers mois de 2019

Acteurs

Les saisies de demandes de recyclage d'AE peuvent être *techniquement* effectuées dans Chorus autant par les profils RUO, RBOP ou RPROG sur leurs centres financiers de compétence. Ainsi, il convient qu'au sein d'un BOP, le responsable de BOP définisse les règles de saisie (rythme, acteurs) compatibles avec les échéances définies par le contrôleur budgétaire. A cet effet, il est précisé que toute demande saisie par un profil RUO peut faire l'objet d'une modification par le profil RBOP dont il relève en fonction de l'examen qu'il aura effectué sur la motivation de la demande.

Modalités

Toute saisie de demande de recyclage est forcément associée au choix d'un code de motif de recyclage. Ces cas correspondent aux autorisations listées dans le recueil des règles de comptabilité budgétaire et rappelées en annexe 2. Une zone commentaire permet d'ajouter toute information quant au cas concerné. Cette zone peut être modifiée mais conserve l'ensemble des historiques des saisies et des acteurs ayant saisi.

Dans les situations où de nombreux recyclages sont demandés (par exemple, en cas de transferts d'assignation comptable ou de service exécutant), Chorus permet des saisies « en masse ».

b. Examen des demandes par le contrôleur budgétaire et mise en œuvre des blocages

Le contrôleur budgétaire définit la fréquence à laquelle il procède à l'examen des demandes de recyclage et la saisie de son accord ou refus dans Chorus. Il en informe les responsables de BOP. Toutefois, en cohérence avec le calendrier des comptes rendus de gestion, il convient que l'ensemble des demandes exprimées sur la période écoulée ait fait l'objet d'un enregistrement de la réponse du contrôle budgétaire sur chacun de ces éléments.

Au besoin, il sollicite le RBOP pour toute demande d'information complémentaire. Dans le cas où le contrôleur budgétaire en charge de l'avis sur le BOP est différent de celui en charge du visa des actes (cas des BOP centraux dont les UO sont déconcentrées), le contrôleur budgétaire du BOP peut être amené à solliciter les autres contrôleurs budgétaires pour toute information et contribution au processus.

La restitution ZREJB permet par ailleurs de connaître, après enregistrements des demandes des gestionnaires et des réponses du contrôleur budgétaire, les montants des blocages d'AE à effectuer sur le centre financier de niveau BOP.

Le contrôleur budgétaire procède, sur chaque BOP concerné, au blocage des AE dont le recyclage n'est pas autorisé, à hauteur du montant total.

Toutefois, en cas de risque particulier et selon l'appréciation du contrôleur budgétaire, les AE peuvent être bloquées avant la saisie des demandes par le gestionnaire et l'examen par le contrôleur. Le blocage sera ensuite levé à hauteur des recyclages accordés par le contrôleur budgétaire.

Afin de sécuriser la procédure (en évitant des absences de blocage ou des doubles-blocages), de permettre une identification des blocages réalisés, puis de déterminer en fin de gestion le montant des AE à annuler et celui des AE éligibles à des reports, les règles suivantes doivent être respectées :

- seul le contrôleur budgétaire en charge de l'avis au BOP doit procéder au blocage des AE non recyclables sur ce BOP (sauf exception accordée par le CBCM) ;
- le montant du blocage à réaliser doit être égal au total des AE dont le recyclage n'est pas autorisé (hors TF et TF) ;
- le RBOP veille à maintenir au niveau du BOP la disponibilité du montant d'AE permettant ce blocage et à s'assurer que les retraits d'affectation sont réalisés dans les meilleurs délais suivant le retrait d'un engagement d'une année antérieure d'AE affectées ;
- une ou plusieurs pièces de blocage peuvent être effectuées mais elles doivent être assorties d'un nommage mentionnant le terme « REJB ».

ANNEXE 2

Cas des retraits d'engagements d'années antérieures rendant les AE disponibles

Libellé sous chorus	Cas des retraits d'engagements d'années antérieures rendant les AE disponibles pour de nouveaux engagements
FDC	Dépenses financées par fonds de concours
CHGT TIERS	Changement de tiers bénéficiaire, à hauteur de la reprise de l'engagement dans des conditions similaires
ERR TECH	Correction d'une erreur d'imputation budgétaire ou comptable de l'engagement ou en cas de blocage technique d'un engagement dans le système d'information financière de l'État
DEDIT	Affermissement d'une tranche conditionnelle, pour réutiliser les AE initialement engagées au titre d'une indemnité de dédit ou d'une indemnité d'attente qui n'est finalement pas due
LIGNE GESTION	Réagencement de postes au sein d'un engagement sans modification de l'objet de la prestation
MODIF REG	Modifications réglementaires de comptabilisation ; modifications de modalités techniques de gestion des dépenses dans le système d'information financière de l'État (transfert d'assignations comptables par exemple)
EXO PENA	Exonération de pénalités du titulaire d'un marché, pour permettre le remboursement des pénalités précomptées
TRANS	Modification d'un engagement pour financer le montant d'une transaction liée à l'exécution de cet engagement, dans la limite du montant de cette transaction
MCO	Opération d'investissement concourant à la réalisation, à l'adaptation ou au maintien en condition opérationnelle de matériels de guerre, armes, munitions ou matériels assimilés, cités aux articles L2331-1 et L2335-2 du code de la défense , en cas de modifications des engagements sur affectation préalable qui respectent la fonctionnalité de l'opération d'investissement et qui n'ont pas d'incidence sur son montant global
RDG	Retenue définitive de la garantie sur un précédent marché, pour engager un nouveau marché visant à corriger les malfaçons qui affectent les prestations précédemment réalisées
LCNAS	<u>Résiliation anticipée de baux conclus pour la location des logements concédés pour nécessité absolue de service.</u>
SPECI	Cas particulier de recyclage autorisé par arrêté spécifique
EJBA	Retrait d'engagement d'AE d'année courante sur poste d'EJ d'années antérieures

ANNEXE 3 – DESCRIPTION DE L'ECRAN DE SAISIE ZREJB

Suivi du recyclage des AE (ZREJB)

Périmètre financier : 8600
 Période : Janvier à Décembre
 Exercice : 2018
 UO : 0113-IEEA* UO : 0135-IEEA* UO : 0203-IDF1* UO : 0207-IDF1* UO : 0217-IDF1*

Montant des retraits hors TF : 992301.74
 Montant des retraits sur TF : 6557154.92
 Montant des retraits : 7549456.66
 Montant des recyclages demandés : 126.00
 Montant des recyclages autorisés par ACCF : 0.00
 Montant des blocages à faire : 7549456.66

Zones de saisie pour les échanges
entre les acteurs : RBOP/RUO et
ACCF

Suivi du recyclage des AE (REJB)

Pos./N° de pic	Texte poste	DF	TF	FDS	Activité	PCE	Sté	CC	Pai/Recyclé	Type R.	Montant de	Code Motif	Justi. Dem.	Cont. bu.	Commentaire	Montant
2	4000160789 LGTF_DRIEA-AOO...	0135-07-01	N/A	1-2-00370	013510010101	6117200000	IDF1	IEAUTEA093	0	Oui	Total	57 673,00	Réajust poste EI sans modification objet de la prestation	Car	Accepté	57 673,00
3	4000038700 LGTF_DRIEA-AOO...	0135-07-01	N/A	N/A	013510010101	6117200000	IDF1	IEAUTEA093	2	Oui	Partiel	1,00	Rembt au titulaire suite exo pénalités précomptées	fds	Accepté	2 870,00
3	4000160810 LGTF_DRIEA-AOO...	0135-07-01	N/A	N/A	013510010101	6117200000	IDF1	IEAUTEA093	0	Non	Total	0,00		RAS		2 870,00
2	4000160808 LGTF_DRIEA-AOO...	0135-07-01	N/A	1-2-00370	013510010101	6117200000	IDF1	IEAUTEA093	0	Oui	Total	53 713,00	Chgt tiers à hauteur reprise de l'engagt aux mêmes cond	Car		53 713,00
3	4000038645 LGTF_DRIEA-AOO...	0135-07-01	N/A	N/A	013510010101	6117200000	IDF1	IEAUTEA093	2	Oui	Total	28 970,00	Chgt tiers à hauteur reprise de l'engagt aux mêmes cond	Car	Refus	28 970,00
3	4000160809 LGTF_DRIEA-AOO...	0135-07-01	N/A	N/A	013510010101	6117200000	IDF1	IEAUTEA093	0	Oui	Total	28 970,00	Chgt tiers à hauteur reprise de l'engagt aux mêmes cond	Car		28 970,00
2	4000038625 LGFTTC_U093_A...	0135-07-01	N/A	N/A	013510010101	6117200000	IDF1	IEAUTEA093	2	Oui	Partiel	126,00	Chgt tiers à hauteur reprise de l'engagt aux mêmes cond	789		136 344,...
2	4000160609 LGFTTC_U093_A...	0135-07-01	N/A	N/A	013510010101	6117200000	IDF1	IEAUTEA093	0	Oui	Total	45 448,00	Résiliation antéro-baux pour location bords concédés IAS	Evolution		45 448,00